



Lions International

REGION CONSTITUTIONNELLE VIII - DISTRICT MULTIPLE 403



DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

ABIDJAN, 8 FEVRIER 2025

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Décisions prises par le Conseil des Gouverneurs suivant l'Ordre du Jour adopté en début de réunion ce 8 février 2025.

Le Conseil des Gouverneurs du DM 403, réuni à Abidjan le 8 Février 2025, a pris les décisions suivantes :

Décision N°1 Le Conseil des Gouverneurs a adopté à l'unanimité le compte rendu de la première réunion du Conseil des Gouverneurs, tenue à Marrakech le 19 novembre 2024 ainsi que le relevé des décisions y afférant.

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°2 Le Conseil des Gouverneurs, après avoir écouté les commentaires du Président de la Commission Finances sur les présentations des gouverneurs de district, a ratifié les budgets suivants :

- D403 A1 : budget révisé à FCFA 64 902 750
- D403 A4 : budget révisé à FCFA 62 996 425
- D403 B1 : budget de FCFA 47 116 300

Concernant le budget du D403 A2 révisé à FCFA 94 868 300, le Conseil recommande au Gouverneur Clemenceau UREY d'organiser une séance de travail avec le président de la Commission Finances afin de revisiter son budget et soumettre la version corrigée à la ratification du Conseil par consultation à domicile dans les meilleurs délais possibles.

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°3 Le Conseil des Gouverneurs a adopté les budgets révisés suivants :

- Fonctionnement du DM 403 : FCFA 47 397 500
- Secrétariat Permanent : les recettes prévisionnelles révisées s'élèvent à FCFA 8 531 550 et les dépenses prévisionnelles restent inchangées à FCFA 6 560 275 FCFA

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°4 Le Conseil des Gouverneurs, compte tenu du non-respect du chronogramme de transmission des rapports des commissions locales des élections au président de la Commission en charge des élections, décide de laisser du temps à la Commission Elections du DM pour passer en revue les rapports des différents districts et faire un retour aux membres votants d'ici fin février 2025, par consultation à domicile.

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°5 Le Conseil des Gouverneurs à l'issue du vote par bulletin secret :

- Déclare élus au Conseil des Gouverneurs, pour l'année 2025-2026, les PDG suivants :

- District 403 A1 : PDG Moussa TOUMANY DIAKITE
 - District 403 A2 : IPDG Daniel SAMPAH
 - District 403 A3 : PDG Rimon HAJJAR
 - District 403 A4 : PDG Vicentia BOCO
 - District 403 B1 : PDG Mbadinga ITSOUHOU
- Elit par acclamation le PDG Rimon HAJJAR au poste de Président du Conseil des Gouverneurs et la PDG Vicentia BOCO au poste de Vice-Président du Conseil des Gouverneurs pour le mandat 2025-2026.
 - Proclame élue la PDG Dieneba DIALLO, ayant obtenu le plus grand nombre de voix après le PDG Rimon HAJJAR, comme membre du Conseil pour le compte du District en remplacement de ce dernier.

Décision prise à l'unanimité

Décision N°6 Le Conseil des Gouverneurs retient le principe d'octroyer au PCG, en début de son mandat, une avance de démarrage à hauteur de FCFA 15 000 000, par le débit du compte dédié AC 8 domicilié à la BOA Burkina Faso. Cette avance devra être entièrement remboursé par le PCG bénéficiaire avant la fin de son mandat.

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°7 Le Secrétaire Permanent devra proposer au Président du Conseil des Gouverneurs, une liste des documents devant être transmis chaque trimestre, par le District Multiple et les sous-Districts, pour les archives officielles du DM 403.

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°8 Le Secrétaire Trésorier du DM 403 est désormais responsable de la transmission des documents du District Multiple au Secrétariat Permanent, et les Secrétaire de District, responsables de la transmission des documents de leurs districts respectifs au Secrétariat Permanent. Ces transmissions devront se faire dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.

Décision prise à l'unanimité.

Décision N°9 Les rapports trimestriels du Président du Conseil et des gouverneurs de District, devront comporter en annexe, la liste des documents transmis au Secrétariat Permanent. Le rapport du Secrétaire Permanent devra comporter en annexe, la liste de documents reçus de chaque District au cours du trimestre concerné.

Décision prise à l'unanimité

Décision N°10 Le Président du Conseil des Gouverneurs devra diffuser à tous les membres du Conseil, une copie du protocole d'accord entre le DM 403 et l'association Médico Lions Clubs de France.

Décision prise à l'unanimité

Décision N°11 Le Président de la Commission des Statuts, des Réformes et des Elections du DM 403 devra, en consultation avec la Commission Juridique, proposer un plan de mise en conformité des Statuts du DM 403 avec les nouvelles dispositions de l'OHADA concernant les organisations à but non lucratif.

Décision prise à l'unanimité

Décision N°12 Le Coordinateur EMS et le Coordinateur LCIF du DM 403 devront procéder à un inventaire de tous les financements de la LCIF n'ayant pas fait l'objet d'un rapport de clôture.

Décision prise à l'unanimité

